CRÉPY en VALOIS
MODERNITÉ & TRADITION

DECISION DU MAIRE N° DEC2025-82

AVENANT N°1 AU MARCHE N° 24T15
MISE AUX NORMES PMR DE LA SALLE DE SPORT MARCEL QUENTIN
LOT 3 – PLOMBERIE, CHAUFFAGE, VENTILATION

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu le marché public de travaux n° 24T15, lot 3, conclu avec la société AIREO pour la mise aux normes PMR de la salle de sport Marcel Quentin,

Vu le Code de la commande publique, notamment les dispositions des articles R.2194-4, R.2194-7 et R.2194-8,

Considérant la nécessité de s'adapter aux contraintes techniques et fonctionnelles en cours de chantier, il a été procédé au remplacement non prévu de radiateurs ainsi que d'un caisson de ventilation qui s'est révélé hors d'usage, et à l'installation de lavabos et robinets plus appropriés, entraînant une plus-value liée à la fourniture et la pose de ces équipements,

DECIDE

Article 1 :
Un avenant n°1 est conclu avec la société AIREO, titulaire du lot 3 *plomberie, chauffage, ventilation* du marché 24T15, modifiant le montant du marché.

Article 2 :
Le montant de l'avenant s'élève à 7.746,91 €/HT (soit 9.296,29 €/TTC). En tenant compte de la révision de la tranche optionnelle et de cet avenant, le montant total du marché atteint 63.377,03 €/HT (76.052,44 €/TTC), ce qui représente une plus-value de 13,93 %.

Article 3 :
Les autres clauses du contrat restent inchangées.

Article 4 :
La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 2 septembre 2025.

Par délégation du Conseil municipal,
Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois

PUBLICATION
Date de mise en ligne sur le site Internet de la Commune :
0 3 SEP. 2025

MAIRIE DE CRÉPY-en-VALOIS (Oise)

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20250902-DEC2025-82-DE
Date de télétransmission : 03/09/2025
Date de réception préfecture : 03/09/2025